

PROJET COMPLÉMENTAIRE

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ET CULTUREL POUR LES ÉCOLES ACADIENNES ET FRANCOPHONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2009-2010 – 2012-2013

Ce projet est financé dans le cadre de
l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement
en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde
2009-2010 à 2012-2013

Le ministère de l'Éducation du N.-B. lançait le 10 septembre 2008 une Commission sur l'école francophone ayant pour mandat d'engager une concertation avec l'ensemble de la communauté acadienne et francophone afin de trouver des solutions aux défis de l'école francophone et de bâtir la meilleure école pour nos enfants. Le gouvernement démontrait par ce geste la reconnaissance que l'école de langue française a des défis qui lui sont propres et qu'il est nécessaire d'en comprendre la nature pour les relever. Le rapport de cette commission, mené par Gino LeBlanc, a été rendu public lors d'une conférence de presse le 15 juin 2009, à laquelle participaient le ministre de l'Éducation et le premier ministre. Ce rapport est le résultat de onze consultations publiques, d'une centaine de rencontres ciblées, d'une cinquantaine de mémoires et d'un sommet sur l'école francophone regroupant divers représentants de la communauté.

Dans son rapport, le commissaire LeBlanc fait état de dix défis qu'il faut relever pour bâtir cette meilleure école :

- Renforcer l'attachement à la langue et à la culture;
- Accroître la performance des élèves acadiens et francophones;
- Mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école;
- Composer avec les variations des effectifs scolaires;
- Valoriser davantage l'éducation et la réussite scolaire dans nos communautés;
- Améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant;
- Assurer des services de francisation aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue;
- Améliorer les services aux élèves;
- Mieux accueillir les enfants des immigrants;
- Accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de leur école.

Le commissaire insiste que le gouvernement débute les suivis à la commission par le développement d'une politique d'aménagement linguistique et culturel. « *On peut bien vouloir planifier une stratégie pour l'éducation en français au Nouveau-Brunswick, mais il faut au préalable un minimum de vision du développement global de la communauté acadienne et francophone. Je propose donc l'adoption par le gouvernement d'une politique d'aménagement linguistique et culturel qui viserait l'opérationnalisation, dans un document de planification et de reddition de comptes, les engagements et les objectifs d'un plan gouvernemental de développement de la communauté acadienne et francophone* ». (Gino LeBlanc)

En réponse à ce rapport, le gouvernement a créé le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF) qui a pour mandat d'assurer le suivi du rapport du président de la Commission sur l'école francophone en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie et une action concertées afin de bâtir la meilleure école acadienne et francophone. Ce comité, présidé par le président de la fédération des conseils d'éducation de district, est formé de représentants des organismes suivants :

- Fédération des conseils d'éducation du N.-B.;
- Association acadienne des artistes professionnels du N.-B.;
- Association des directions d'écoles francophones du N.-B.;
- Association des enseignantes et des enseignants francophones du N.-B.;
- Association francophone des parents du N.-B.;
- Conseil d'éducation du district 1;
- Conseil d'éducation du district 3;
- Conseil d'éducation du district 5;
- Conseil d'éducation du district 9;
- Conseil d'éducation du district 11;
- District scolaire 1;
- District scolaire 3;
- District scolaire 5;
- District scolaire 9;
- District scolaire 11;
- Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton;
- Fédération des jeunes francophones du N.-B.;
- Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit;
- Ministère de l'Éducation.

Il est à noter que le ministère de l'Éducation participe au groupe à titre de membre à part égal.

Voir aux suivis de la commission nécessite le développement d'un plan stratégique qui deviendra la stratégie que se donneront la communauté et le système scolaire pour améliorer l'école acadienne et francophone. C'est pour cette raison qu'une politique d'aménagement linguistique et culturel doit être développée. Celle-ci deviendra l'outil principal que l'école acadienne et francophone utilisera pour réaliser sa double mission qui vise essentiellement la réussite scolaire et la réussite identitaire de chaque élève. Elle prendra la forme d'un plan stratégique de dix ans pour le système éducatif et ses partenaires décrivant les priorités, les objectifs, les principes directeurs, les moyens, les indicateurs et les composantes de la reddition de comptes. Elle devra être érigée sur des piliers issus de la recherche et des valeurs établies par la consultation de la communauté et du système.

Par ailleurs, la stratégie issue des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick (2007) a également souligné l'importance que la province du N.-B. se dote d'une politique linguistique et culturelle. Les états généraux ont donné la possibilité à tous les secteurs de la société acadienne d'imaginer et de concevoir des outils novateurs favorisant l'intégration des artistes et de leurs œuvres dans la vie quotidienne afin de construire ensemble une société acadienne créative, prospère et confiante en son avenir.

Pour assurer le succès de ce grand projet, le développement de la politique sera effectué en deux phases. Suivant le développement de la politique provinciale, un processus similaire de développement de politique et de planification à l'échelle des districts devra être mis en place afin que les moyens pour atteindre les objectifs communs reflètent le contexte local.

Les bénéfices de ce projet se mesurent à plusieurs niveaux. Le projet vise à relever les défis identifiés par la commission sur l'école francophone. Cette dernière propose l'établissement d'une concertation étroite entre tous les intervenants de la province engagés à l'éducation des jeunes néobrunswickois, qui verront à la mise en œuvre d'un plan stratégique ayant pour effet de faire converger leurs efforts vers des objectifs communs. Ce projet devrait améliorer la qualité des apprentissages chez les élèves, faire en sorte que plus d'élèves vivent une réussite scolaire, favoriser davantage la construction identitaire des élèves et assurer une pérennité des écoles francophones par l'augmentation des effectifs scolaires. L'impact global de ces améliorations devrait favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté francophone et acadienne.

Puisque la politique d'aménagement linguistique et culturel est un projet sociétal qui exige la présence de l'ensemble des intervenants du système scolaire et de la communauté, une grande place dans le processus de développement et de mise en œuvre sera faite pour assurer une participation active des organismes suivants :

- Fédération des conseils d'éducation du N.-B.;
- Association acadienne des artistes professionnel.le.s du N.-B.;
- Association des directions d'écoles francophones du N.-B.;
- Association des enseignantes et des enseignants francophones du N.-B.;
- Association francophone des parents du N.-B.;
- Conseil d'éducation du district 1;
- Conseil d'éducation du district 3;
- Conseil d'éducation du district 5;
- Conseil d'éducation du district 9;
- Conseil d'éducation du district 11;
- District scolaire 1;
- District scolaire 3;
- District scolaire 5;
- District scolaire 9;
- District scolaire 11;
- Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton;
- Fédération des jeunes francophones du N.-B.;
- Fédération d'alphabétisation du N.-B.;
- Les collèges communautaires du N.-B.;
- Ministère de la Santé;
- Ministère du Développement social;
- Ministère du Mieux-être, culture et sport;
- Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit;
- Société des acadiens et des acadiennes du N.-B.

Puisque la perspective de ce projet de développement d'une politique est plus large que le genre d'activités menées normalement dans le cadre des fonds réguliers de l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*, le ministère de l'Éducation choisit de le présenter dans le cadre des Fonds complémentaires. Ce projet ponctuel nécessite un soutien financier pour une période de temps limitée afin de voir au développement de la politique et installer aux niveaux provincial et local les conditions nécessaires pour débiter sa mise en œuvre.

PLAN D'ACTION

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Français langue de la minorité (FLM)						
NIVEAU	Primaire et secondaire						
DOMAINE DE RÉSULTATS	Rendement des élèves						
Indicateurs de rendement	Cibles de rendement	Investissements prévus					
<p>État du développement du projet Le développement de la Politique inclura une composante de reddition de comptes qui verra à l'établissement de nouveaux indicateurs de rendement en fonction des valeurs établies par le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone</p> <p>1. Le pourcentage des élèves qui atteignent le niveau prévu en littératie, en mathématiques et en sciences aux évaluations provinciales Point de référence-année scolaire 07-08 -Littératie 2e - compréhension de texte : 73 % -Littératie 2e - lecture à haute voix : 72 % -Mathématiques 3e : point de référence à venir en 08-09 -Littératie 4e : point de référence à venir en 08-09 -Sciences et technologie 5e : 65 % -Français 5e : point de référence à venir en 08-09 -Mathématiques 5e : 64 % -Mathématiques 8e : 58 % -Français 8e : 64 % -Sciences et technologie 8e : point de référence à venir en 08-09 -Français (niveau régulier) 11e : 79% -Français (niveau modifié) 11e : 55% -Mathématiques (niveau régulier) 11e : 65% -Mathématiques (niveau modifié) 11e : 55%</p>	<p>1. - 90 % des élèves de la 2e à la 5e année atteignent ou dépassent le niveau prévu en littératie, en mathématiques et en sciences - 85 % des élèves de la 6e à la 12e année atteignent ou dépassent le niveau prévu aux examens provinciaux de littératie, numératie et sciences.</p>	Années	Canada	N.-B.	Total		
				2009-2010	400,000 \$	0 \$	400,000 \$
				2010-2011	0 \$	150,000 \$	150,000 \$
				2011-2012	0 \$	150,000 \$	150,000 \$
				2012-2013	0 \$	100,000 \$	100,000 \$
		<i>Sous-total - Participation des élèves</i>		400,000 \$	400,000 \$	800,000 \$	

Initiatives prévues	Contributions totales prévues par initiative			
<p>1. Développement de la Politique d'aménagement linguistique et culturel Développer une Politique d'aménagement linguistique et culturel qui servira de plan stratégique au système scolaire et à l'ensemble de ses partenaires pour donner à l'école les moyens de réaliser sa double mission qui vise essentiellement la réussite scolaire et le développement identitaire de chaque élève. Celle-ci fera état d'une nouvelle vision pour l'école francophone et acadienne au NB et comprendra les axes d'intervention qui préciseront les gestes à poser à tous les paliers du système et par les partenaires provenant de la communauté pour atteindre les objectifs visés.</p>	400 000 \$ (2009-2010) 50 000 \$ (2010-2011)			
<p>2. Début de la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel Effectuer une mise en œuvre progressive de la Politique d'aménagement linguistique et culturel de façon à favoriser une mobilisation des ressources scolaires et communautaires aux échelles provinciale et locale pour l'atteinte des objectifs communs établis. Cette seconde phase du projet devra permettre aux districts scolaires de raffermir la collaboration avec leurs partenaires communautaires pour identifier et mettre en place des mesures au reflet de leur réalité et de leurs besoins. Elle verra également à la mise en place de mécanismes de mesure et de reddition de comptes pour connaître les impacts du projet et pour corriger les lacunes en cours de route.</p>	100 000 \$ (2010-2011) 150 000 \$ (2011-2012) 100 000 \$ (2012-2013)			
	Investissements prévus			
	Années	Canada	N.-B.	Total
	2009-2010	400 000 \$	0 \$	400 000 \$
	2010-2011	0 \$	150 000 \$	150 000 \$
	2011-2012	0 \$	150 000 \$	150 000 \$
	2012-2013	0 \$	100 000 \$	100 000 \$
Sous-total - Rendement des élèves		400 000 \$	400 000 \$	800 000 \$
TOTAL FLM - Primaire et secondaire		400 000 \$	400 000 \$	800 000 \$

Déposé par: Mirelle Cyr
 (Signature de la personne autorisée par la province)

Date : 25 mars 2010

Nom: Mirelle Cyr
 (Nom et titre du signataire en caractères d'imprimerie)

Titre du signataire: Sous-ministre adjointe

Approuvé par le ministre du Patrimoine canadien le 31e jour de mars 2010